



Itinérance culturelle et touristique

Appel à Manifestation d'Intérêt 2019

# Contexte de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Territoire d'expérimentation culturelle et de mobilités alternatives, le Pays Portes de Gascogne souhaite devenir un **territoire d'itinérance** reconnu à l'échelle nationale et inscrit dans les schémas nationaux d'itinérance (Schéma National Vélo par exemple).

L'itinérance touristique se développe rapidement en Europe et entraine des retombées économiques importantes pour les territoires concernés.

Le Pays Portes de Gascogne s'est engagé dans le développement du **slowtourisme** en partenariat avec le *Comité départemental du Tourisme et de Loisirs du Gers* et a lancé le projet « Vélos de Pays » qui vise à **développer la pratique du Vélo** grâce aux vélos à assistance électrique.

Depuis 2012 Culture Portes de Gascogne, développe un **circuit artistique** autour d'œuvres Art et Environnement et Street Art sur l'ensemble du territoire. Ce parcours, reconnu à l'échelle régionale et nationale fera de ce projet d'itinérance un **projet unique et innovant**.

Le Pays Portes de Gascogne coordonne en depuis 2018 la mise en œuvre de Plans Climats Air Energie Territoriaux afin d'engager notre territoire dans une **transition énergétique et écologique ambitieuse**.

### Objectif de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

L'objectif de cet Appel à Manifestation d'Intérêt est de **doter le territoire d'itinéraires** adaptés, sécurisés, signalés et aménagés autour d'œuvres artistiques, culturelles, patrimoniales et environnementales uniques afin de **proposer une offre d'itinérance** permettant au territoire de s'inscrire dans l'offre nationale.

Les itinéraires traversant plusieurs communautés de communes sont à privilégier.

Un intérêt particulier sera porté aux **itinéraires reliant le territoire du Pays aux territoires voisins** (Toulouse Métropole, Agen, Auch) ainsi qu'à l'**intermodalité** des itinéraires (prise en compte des gares desservant le territoire, des aires de covoiturage, etc...).

# Les projets concernés

- Les aménagements de **sécurisation** et de **signalétique** d'itinéraires dédiés aux mobilités douces et actives permettant de découvrir des œuvres culturelles, patrimoniales ou environnementales emblématiques du Pays

- Les **aires de services** et **aménagements dédiés aux usagers** itinérants se situant sur des itinéraires culturels existants ou envisagés (aires de pique-nique, de repos, bornes de découverte du territoire) ;
- Les aménagements en **mobilier urbain** et de **végétalisation** permettant de faciliter les séjours des itinérants autour de ces itinéraires : parking à vélo sécurisés, box, stations de lavage, bornes de recharge, aménagements d'espaces végétalisés, etc...
- Les **œuvres culturelles** de type Art et Environnement, Street Art (les projets devront intégrer la démarche impulsée par le Pays Portes de Gascogne)
- Des hébergements collectifs de type gites de groupe, auberges de jeunesses, etc...
- La **réhabilitation de patrimoine** existant aux abords d'itinéraires existant ou à venir (les projets devront intégrer une référence à la démarche itinérance du Pays Portes de Gascogne, Art et Environnement, Street Art ou culturelle de Pays)
- Les **études de faisabilités** et **études préalables** aux travaux

### Les dépenses éligibles

- Dépenses d'études et de travaux
- Dépenses de mobilier urbain et de signalétique
- Dépenses de **communication** et d'**animation**

# Les aides possibles

**Jusqu'à 80% d'aide publique** possible, sous réserve d'éligibilité et de validation dans le cadre des dispositifs contractuels du PETR (Europe, Etat, Région).

#### les modalités

Dossier à déposer avant le 30 mars 2019.

Envoyer par email à l'adresse petr@paysportesdegascogne.com une fiche projet et un courrier d'attention adressés à **Guy MANTOVANI**, Président du PETR Pays Portes de Gascogne.